

ORGANISATION DU DEBAT SUR LES ORIENTATIONS GENERALES DU BUDGET 2022

Rapporteur : Monsieur LOQUET, Président du SyMPaC.

Par application des dispositions de l'article L5211-36 du CGCT, les dispositions de l'article L2312-1 du CGCT sont applicables au SyMPaC.

Ainsi, l'article L2312-1 du CGCT dispose : «Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L2121-8.

Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport mentionné au deuxième alinéa du présent article comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.»

Ce débat permet à l'assemblée délibérante :

- d'être informée sur l'évolution de la situation financière du SyMPaC ;
- d'apprécier les contraintes ;
- de discuter des orientations budgétaires préfigurant les priorités qui seront traduites dans le budget primitif ;
- de s'exprimer sur la stratégie financière ;
- de s'exprimer sur la cotisation des EPCI membres.

Il vous a été adressé un rapport présentant le cadre budgétaire 2022, les perspectives économiques, la structure et l'évolution des dépenses de personnel.

A l'issue de cette présentation un débat vient d'être organisé.

C'est pourquoi, il est proposé au CONSEIL SYNDICAL de prendre acte de la tenue du débat sur les orientations générales du budget 2022.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Acte certifié exécutoire compte tenu :

- son envoi en Sous-Préfecture le : 14 décembre 2021
- son envoi à l'affichage au siège du SyMPaC et ceux des EPCIs le : 14 décembre 2021
- sa réception en Sous-Préfecture le : 15 décembre 2021

Le Président du SyMPaC,

Ludovic LOQUET



Le Président,

Ludovic LOQUET





COMITE SYNDICAL DU 8 DECEMBRE 2021

Le huit décembre de l'an deux mille vingt et un, le Comité Syndical du SyMPaC, légalement convoqué le vingt-cinq novembre deux mille vingt et un, s'est réuni à CALAIS au Musée des Beaux-Arts, sous la Présidence de Monsieur Ludovic LOQUET, Président du SyMPaC.

Étaient présents :

Mmes Nadine DENIELE VAMPOUILLE, Joëlle LANNOY, MM. Emmanuel AGIUS, Guy BEGUE, Julien CORDENOS, Laurent LENOIR, Olivier MATRAT, Philippe MIGNONET (**Grand Calais Terres & Mers**) ;

Mme Nicole CHEVALIER, MM. Yves ENGRAND, Frédéric MELCHIOR, Guy VERMERSCH (**Communauté de Communes de la Région d'Audruicq**) ;

Mme Laurence CHARPENTIER, MM. Gabriel BERLY, Eric BUY, Gilles COTTREZ, Bruno DEMILLY, Thierry GUILBERT, Claude KIDAD, Ludovic LOQUET, Guy VASSEUR (**Communauté de Communes Pays d'Opale**).

Étaient excusés :

Mmes Natacha BOUCHART (pouvoir à Mr MIGNONET), Michèle DUCLOY, Nicole HEUX (pouvoir Mr AGIUS), Maïté MULOT FRISCOURT, Isabelle MUYS (pouvoir Monsieur BEGUE), MM. Guy ALLEMAND, Pierre CARON, Pascal DUBUS, Pierre-Henri DUMONT, Medhy EL HAIMEUR, Gérard GRENAT (pouvoir à Mr AGIUS), Michel HAMY (pouvoir Mr BEGUE), Pascal PESTRE, Jean-Michel TACCOEN (**Grand Calais Terres & Mers**) ;

Mme Clotilde BEAUFILS, MM. Eric BIAT, Charles COUSIN, Olivier LEVREAY, Olivier MAJEWICZ (pouvoir Mr VERMERSCH), Olivier PLANQUE, Patrick WAY (**Communauté de Communes de la Région d'Audruicq**) ;

MM. Antoine PERALDI (pouvoir Mr LOQUET), Thierry POUSSIERE (pouvoir Mr LOQUET) (**Communauté de Communes Pays d'Opale**).

Secrétaire de séance : Monsieur Gabriel BERLY